

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 10
PUBLIC

Article de *RFI* intitulé « Côte d'Ivoire: pour Simone Gbagbo, le procès se rapproche » daté
du 2 décembre 2014

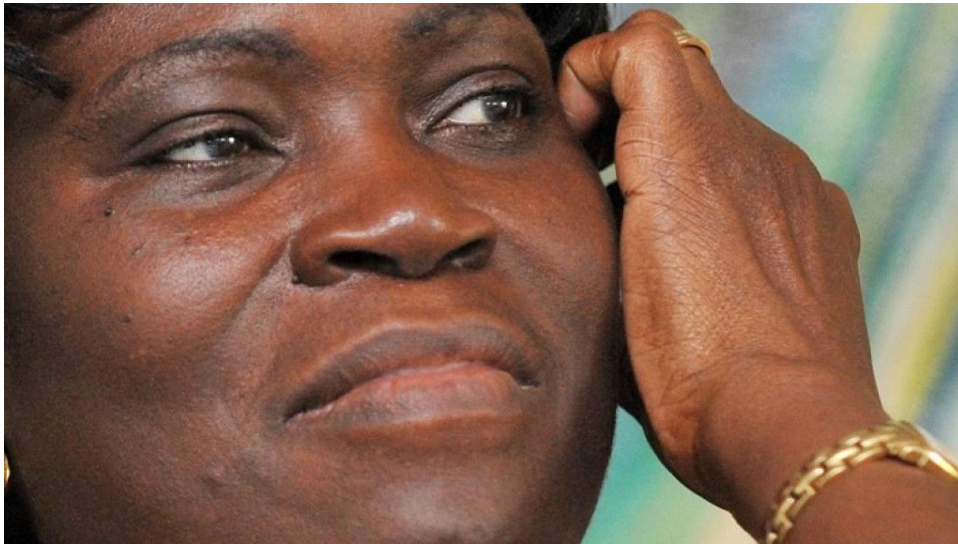
AFRIQUE

CÔTE D'IVOIRE | LAURENT GBAGBO | JUSTICE

Publié le 02-12-2014 • Modifié le 02-12-2014 à 14:49

Côte d'Ivoire: pour Simone Gbagbo, le procès se rapproche

Par [RFI \(/auteur/rfi/\)](#)



Simone Gbagbo en 2009.

AFP PHOTO/ SIA KAMBOU

 Côte d'Ivoire ([/pays/cote-ivoire/](#))

Simone Gbagbo, ex-Première dame de Côte d'Ivoire, détenue depuis 2011 en résidence surveillée dans le nord du pays, a donc été transférée, le lundi 1er décembre, à Abidjan. Le transfert s'est effectué dans le plus grand des secrets et présage donc le procès en assises dans lequel elle est appelée à comparaître avec 82 co-accusés. Un procès qui se rapproche.

Le transfert s'est passé dans le plus grand secret, à tel point que les avocats de la défense de Simone Gbagbo eux-mêmes n'en n'ont pas été informés. Ce qui a valu une réaction immédiate de leur part *via* un communiqué de presse, hier soir : dans celui-ci Maître Habiba Touré et Maître Rodrigue Dadjé se disent surpris d'un tel procédé de la part de la justice ivoirienne et s'inquiètent par la même occasion du respect des règles procédurales. Ce mardi midi, les avocats disent toujours ignorer l'endroit précis où se trouve leur cliente dans Abidjan.

Du côté du ministère ivoirien de la Justice, on invoque principalement des raisons de sécurité pour justifier du secret dans lequel ce transfert a eu lieu. Reste que si Simone Gbagbo et six autres détenus, venus des villes de Man et de Séguéla, sont conduits sur Abidjan, c'est sans doute pour procéder dans un premier temps à leur identification formelle par la chambre d'accusation en vue du procès en assises que l'on attend depuis la fin octobre.

D'après la défense, le délai entre l'identification d'un accusé et l'ouverture de son procès est compris entre quinze jours et un mois, ce qui impliquerait que ce procès en assises pour « atteinte à la sûreté de l'Etat » pourrait intervenir en plein milieu des fêtes de fin d'année, d'où la probabilité, selon certaines sources, d'une ouverture des audiences plus sûrement au début de janvier 2015.

